

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 49

Séance du : 16 décembre 2022

Objet : Mise à disposition d'une parcelle communale

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 décembre 2022

Date d'affichage : 21 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – Mme Cécile DRUAUX – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

ABSENTS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Maxime VAUTHIER (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) – M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

L'Amicale des Anciens du 11^{ème} Régiment de Chasseurs, association qui a réhabilité les poudrières près de la Combe Freteuille, sollicite une mise à disposition gratuite du site (parcelle communale cadastrée ZC n° 82).

L'Amicale s'engage à aménager et entretenir le lieu et à tenir des séances pédagogiques à destination de tous les publics.

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec cette association afin de définir les règles de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition gracieusement la parcelle cadastrée ZC n° 82 à l'Amicale des Anciens du 11^{ème} Régiment de Chasseurs selon les conditions définies dans la convention ci-annexée et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
076-247002617-20221216-DE2022-49-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022